

Distelfax autocall

- 2 -

EC - REVIEW

Activities of the Institutions
of the European Union

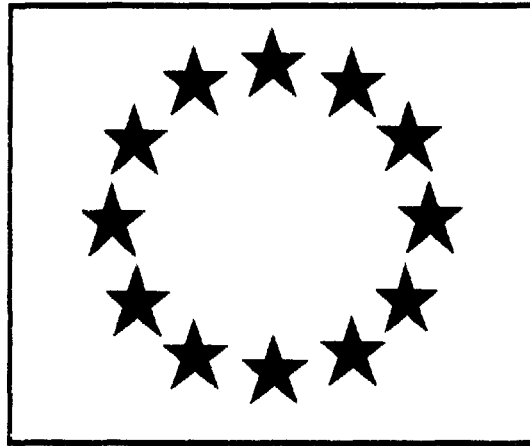
432

No 578 DU 26 NOVEMBRE 1993

Information hebdomadaire aux
Délégations de la Commission européenne
sur les travaux principaux
des Institutions de l'Union européenne

De la part du Secrétariat général - Horst-Jürgen TITTEL
Service "Information des Délégations de la Commission"
BREY 6/348 - tél. 52375/52125 - téléfax 296.59.96

EN CAS DE PROBLEME DE TRANSMISSION VEUILLEZ VOUS ADRESSER AU
SERVICE FAX : Tél. 29.51206



COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES

FROM : C.E.C. - M174 WAERZEGGERS L
TO : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF : 3330063012 - 26-11-1993 21:13

TO: 7 MP408
7 MT406
7 MU400
SUBJECT: TELEX578

DISTRIBUTION

DIR.	
DIR. G.	
DIR. INT.	
DIR. J.	
DIR. LEG.	
DIR. EXT.	
DIR. ECON. FIN.	
DIR. A.	
DIR. S.	
DIR. SUP. AG.	
DIR. T. E. E.	
DIR. C. P.	

Hds
of
Sections

Voici un résumé des principales activités des Institutions de l'Union européenne :

MESSAGE PERSONNEL DU SECRETAIRE GENERAL

I. COMMISSION

1. PROGRAMME LEGISLATIF POUR 1994
2. SUBSIDIARITE : RAPPORT SUR L'ADAPTATION DE LA LEGISLATION
3. GRANDES ORIENTATIONS DES POLITIQUES ECONOMIQUES
4. PUBLIC HEALTH : FRAMEWORK FOR ACTION
5. EXTERNAL BORDERS CONVENTION AND VISA REQUIREMENTS FOR THIRD COUNTRY NATIONALS
6. TRANSPORT OF DANGEROUS GOODS BY ROAD
7. ACCESSION NEGOTIATIONS : MEMORANDUM REGARDING STRUCTURAL POLICY, REGIONAL STATE AIDS AND AGRICULTURE
8. TUNISIE : DIRECTIVES DE NEGOCIATION POUR UN ACCORD EURO MAGHREBIN D'ASSOCIATION
9. GATT : BRITANN-KANTOR MEETING IN WASHINGTON (NOVEMBER 22-23)
10. EC/IS JOINT TASK FORCE : LAW REFORM IN THE INDEPENDENT STATES
11. BELARUS : PARTNERSHIP AND COOPERATION AGREEMENT NEGOTIATIONS
12. PHARE : A) SUPPORT FOR COOPERATION IN ECONOMIC RESEARCH
B) HELP TO TACKLE UNEMPLOYMENT IN POLAND
13. SUEDE : VISITE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE (22 NOVEMBRE)
14. NORWAY : OFFICIAL VISIT OF MR. MATUTES (22-23 NOVEMBER)
15. CYPRUS : VISIT OF MR PRAT (25-27 NOVEMBER)
16. ACCORD-CADRE DE PARTENARIAT : FONDATION FRANCE-LIBERTES
17. AIDES : GUATEMALA - BRESIL - DJIBOUTI - LIBERIA - ANGOLA
ARMENIE - SOMALIE
18. PREVISIONS

II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" : SESSION EXTRAORDINAIRE (LUXEMBOURG, 22 NOVEMBRE)
2. CONSEIL "ECOFIN" (BRUXELLES, 22 NOVEMBRE)
3. SOCIAL AFFAIRS COUNCIL (23 NOVEMBER)
4. CONSEIL "PECHE" (22 NOVEMBRE)
5. CONSEIL "INDUSTRIE" (BRUXELLES, 18 NOVEMBRE)
6. CONSEIL "PROTECTION DES CONSOMMATEURS" (BRUXELLES, 19 NOVEMBRE)
7. DECLARATIONS DE L'UNION EUROPEENNE DANS LE CADRE DE LA FESC
8. PREVISIONS

III. PARLEMENT EUROPEEN

1. TRAVAUX DES COMMISSIONS
2. PREVISIONS : TRAVAUX DES COMMISSIONS
3. PREVISIONS : SESSION DE DECEMBRE I
4. PROGRAMME DES VISITES DE PERSONNALITES

IV. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

1. WEU MINISTERIAL COUNCIL (LUXEMBOURG, 22 NOVEMBER)
2. FAO : CONSERVATION MEASURES BY FISHING VESSELS

MESSAGE PERSONNEL DU SECRETAIRE GENERAL

Note for the attention of Directors General and Heads of Service

Subject : Treaty on European Union, description of the Commission,
of the Council and of Commission delegations

1. Legal description of the Commission

The description of the Commission has not been changed by the Treaty on European Union. The full description of the Commission remains "Commission of the European Communities", as established in the Merger Treaty, article 9. You must always use this description for legal acts decided by the Commission (regulations, directives, decisions, etc.).

The Treaty on European Union only changes the description of one of the Communities: in conformity with its article 6 the European Economic Community (EEC) becomes the European Community (EC).

2. Description of the Commission for general use

The public uses widely the shortened description "European Commission" (the different language versions are annexed) or, when the context is clear, "Commission". This practice is also widespread in our services. In the same spirit the Commission considers that we can use in future the description "European Commission" in non-legal documents including the Commission's headed paper. You should do this from 1 January 1994 but existing stocks of pre-printed headed paper can be used up.

3. Description of the Council

In order to mark the fact that, following the Treaty on European Union, the Council will have its responsibility within the framework of the European Union for the common foreign and security policy ("pillar II" of the Treaty) and for cooperation in the areas of justice and internal affairs ("pillar III" of the Treaty) as well as for Community questions, the Council has decided to change its own description to "Council of the European Union". This description must be respected in our proposals and communications.

The Council has also decided that, when the Presidency of the Council presents declarations in the framework of the common foreign and security policy, it will speak in the name of the European Union.

4. Description of Commission delegations in third countries

The description of delegations of the Commission in third countries has not been changed by the Treaty on European Union. Each delegation remains a "Delegation of the Commission of the European Communities".

However, it is important to mark that the Commission is also associated with the work in the framework of the new common foreign and security policy, while retaining its own Community responsibilities. In these circumstances, the headed notepaper of our delegations in third countries should indicate

"European Union

Delegation of the European Commission [in ...] to the ..."]

5. Measures implementing the decision outlined in point 2.

A note on the implementation of the Commission's decision will be sent to you as soon as possible. Your assistants should inform the Secretariat General (Mr Offele, Breydel 7/128, telephone 53169) about any particular problems.

D. F. WILLIAMSON

Note à l'attention de Mmes et MM. Les Directeurs généraux
et Chefs de Service

Objet : Traité sur l'Union européenne, présentation de la
Commission, du Conseil et des délégations de la Commission

1. Appellation juridique de la Commission

L'appellation de la Commission n'a pas été changée par le Traité sur l'Union européenne. L'appellation complète de la Commission reste "Commission des Communautés européennes" comme établi dans le Traité de fusion, article 9. Vous devez toujours utiliser cette appellation pour les actes juridiques pris par la Commission (règlements, directives, décisions, etc).

Le Traité sur l'Union européenne ne change que l'appellation d'une des Communautés : conformément à son article 6 la Communauté économique européenne (CEE) devient la Communauté européenne (CE).

2. Appellation courante de la Commission

Le public utilise largement une appellation abrégée "Commission européenne" (voir les différentes versions linguistiques en annexe) ou, quand le contexte est clair, "Commission". Cette pratique est également largement répandue dans nos services. Dans le même esprit, la Commission considère que nous pouvons utiliser à l'avenir l'appellation "Commission européenne" dans les documents non juridiques, y compris pour le papier à en-tête. Dès le 1er janvier 1994 vous devrez le faire, mais les stocks de papier à en-tête déjà imprimé peuvent être utilisés jusqu'à épuisement.

3. Appellation du Conseil

Afin de marquer le fait que, suite au Traité sur l'Union européenne, le Conseil aura sa responsabilité dans le cadre de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune ("pilier II" du Traité) et pour la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures ("pilier III" du Traité) ainsi que pour les questions communautaires, le Conseil a décidé de changer sa propre appellation en "Conseil de l'Union européenne". Cette appellation doit être respectée dans nos propositions et communications.

Le Conseil a également décidé que, quand la Présidence du Conseil présente des déclarations dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune, elle parlera au nom de l'Union européenne.

- 7 -

4. Appellation des délégations de la Commission dans les pays tiers

L'appellation des délégations de la Commission dans les pays tiers n'a pas été changée par le Traité sur l'Union européenne. Chaque délégation reste une "Délégation de la Commission des Communautés européennes".

Cependant, il est important de marquer que la Commission est également associée aux travaux dans le cadre de la nouvelle politique étrangère et de sécurité commune, tout en maintenant ses propres responsabilités communautaires. Dans ces circonstances, le papier à en-tête de nos délégations dans les pays tiers doit indiquer

"Union européenne

Délégation de la Commission européenne [en .../auprès de ...]".

5. Mesures de mise en oeuvre de la décision reprise en point 2.

Une note relative à la mise en oeuvre de la décision de la Commission dans les divers cas de figure (papier à lettre, publications, etc.) vous sera diffusée dès que possible. J'invite vos assistants à signaler au Secrétariat général (M. Offele, Brey 7/128, Tél. 53169) toute situation nécessitant une clarification.

D. F. WILLIAMSON

FR - COMMISSION EUROPEENNE
DA - EUROPA-KOMMISSIONEN
DE - EUROPAISCHE KOMMISSION
EN - EUROPEAN COMMISSION
ES - COMISIÓN EUROPEA
EL - EYRUPAIKH EPITROPH
IT - COMMISSIONE EUROPEA
NL - EUROPESE COMMISSIE
PT - COMISSÃO EUROPEIA

I. COMMISSION

1. PROGRAMME LEGISLATIF POUR 1994

La Commission vient d'adopter son programme législatif pour l'année 1994 destiné à mettre en oeuvre le Traité sur l'Union européenne et à assurer le bon fonctionnement du marché intérieur (COM(93)588).

Comme le plan de travail précédent (v. INFO-NOTE du 3 février 1993) ce programme est indicatif tout en reprenant un certain nombre de projets législatifs qui ont dû être reportés. Il porte en annexe une liste de Livres verts ou blancs qui seront débattus en 1994 ainsi qu'une liste de projets de codifications en préparation. Il est évident que toutes les propositions indiquées seront conçues et appliquées dans le strict respect du principe de subsidiarité tel qu'il a été défini dans l'accord interinstitutionnel du 25 octobre 1993.

Le programme législatif regroupe les initiatives futures dans les domaines principaux suivants :

- la mise en oeuvre de l'UEM et de la croissance;
- la démocratie et la citoyenneté;
- la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures;
- la politique sociale;
- la politique extérieure;
- le fonctionnement du marché intérieur;
- la transparence des actions communautaires.

Ou le caractère important de ce programme des travaux de l'année 1994, le texte intégral sera transmis aux Délégations sous forme d'INFO-NOTE.

2. SUBSIDIARITE : RAPPORT SUR L'ADAPTATION DE LA LEGISLATION

La Commission a approuvé le rapport sur l'adaptation de la législation communautaire au principe de subsidiarité, qui avait été demandé par le Conseil Européen d'Edimbourg (voir doc. COM(93)545).

Le Rapport balaie en profondeur les textes existants pour voir si et où il est possible de rationaliser ou simplifier l'action de l'Union. Il ne s'agit en aucun cas de remettre en cause l'acquis communautaire. Ni entreprise de démolition ni ravalement superficiel, il s'agit d'un grand nettoyage des strates successives de législation.

Le ratissage auquel a procédé la Commission est large. Les législations pourront être :

- refondues : il s'agit, à la lumière de l'expérience, de moderniser et d'ordonner l'ensemble d'une réglementation parvenue à maturité. Cela a déjà été réalisé pour les douanes. Le nouveau Code des Douanes communautaires est une refonte de plusieurs centaines de textes adoptés depuis 1968. De tels reclassements sont également envisagés pour des textes tels ceux sur le droit de séjour, les produits pharmaceutiques...
- simplifiées cela vise les textes encombrés de détails inutiles et qui peuvent relever d'une réglementation nationale ou régionale, voire d'une convention internationale. Cela est souhaitable pour toute une série de domaines : qualité de l'eau et de l'air; protection des animaux; politique sociale; droit de sociétés, etc.

- abrogées : lorsque des réglementations sont intégrées dans une refonte ou qu'elles se trouvent dépassées par le développement des techniques, il convient de les annuler.

Le principe de subsidiarité vise, avant tout, à améliorer la qualité de l'action communautaire.

3. GRANDES ORIENTATIONS DES POLITIQUES ECONOMIQUES

Sous le titre "Relancer la croissance et l'emploi - renforcer la convergence" la Commission vient d'adopter sa recommandation pour les grandes orientations des politiques économiques des Etats membres et de la Communauté rédigée en vertu de l'art. 103 du Traité sur l'Union européenne. Cet article constitue le cadre pour la coordination des politiques économiques dans la phase II du processus qui conduit à l'UEM.

La recommandation de la Commission formule comme objectifs principaux :

- un accroissement substantiel des créations d'emploi et une réduction du chômage à des niveaux plus acceptables, par exemple de moitié d'ici l'an 2000. Ceci impliquerait la création d'au moins 15 millions de nouveaux postes;
- une croissance élevée non inflationniste et créatrice d'emploi dans le respect de l'environnement;
- un renforcement de la convergence économique entre les Etats membres.

Afin de créer les conditions propices à la réalisation de ces objectifs, la Commission recommande au Conseil d'adopter les grandes orientations de politiques économiques suivantes :

- stabilité des prix et des taux de change;
- assainissement des finances publiques;
- création de plus d'emplois.

Ces orientations de politiques économiques constitueront l'élément de base de tout exercice futur de surveillance multilatérale. Elles définiront le cadre général et les modalités d'évolution des programmes de convergence adoptés pour les Etats membres.

Le Conseil se penchera sur cette recommandation lors d'une séance extraordinaire le dimanche 5 décembre afin de soumettre ses conclusions au Conseil européen du 10 décembre à Bruxelles.

4. PUBLIC HEALTH : FRAMEWORK FOR ACTION

The implementation of the Treaty on European Union, in particular Articles 3 (a) and 129, provides the Community with an explicit competence in the field of public health for the first time. The Commission has, therefore, to establish a framework for future action in this field, and this is the purpose of the Communication which the Commission has adopted (COM(93)559).

The new Treaty provisions focus on the attainment of a high level of health protection, and the prevention of diseases, this focus is appropriate in view of the following developments in Member States (common issues which confront all Member States) :

- the ageing population;
- increasing population mobility;
- rising expectations concerning health;
- socio-economic problems, in particular social exclusion;
- pressure on health spending.

The approach adopted is to present a framework for future action based on a selection of major health scourges, including drug dependence, in respect of which Community action is deemed appropriate in accordance with the principle of subsidiarity. This framework will incorporate existing programmes and actions and will, where appropriate, involve disease specific activities as well as health information and education, training and health promotion. Co-operation with third countries and international organisations will also be promoted (Part g of Chapter 6 is devoted to this subject).

Article 129 also provides that health protection requirements shall form a constituent part of the Community's other policies. This provision has consequences for the formulation of Community policies in other areas. This will require the Commission to check that proposals for policies, and implementing measures and instruments, do not have an adverse impact on health, or create conditions which are not conducive to the promotion of health. On the other hand it will be possible to promote health protection requirements in the context of other policies.

During his press conference, Mr. FLYNN said that it made sense to put more emphasis on health protection and disease prevention strategies and it was appropriate, therefore, that the new Article 129 discusses these issues. The Commission intended to discharge its new responsibility by encouraging co-operation between the Member States, and with the relevant international organisations, and to support actions in areas such as health promotion, education and training, Cancer, Drugs, AIDS and other communicable diseases, Accidents and injuries and rare diseases.

The Commission intends that proposals for comprehensive multiannual programmes (which may last up to 5 years) with clear objectives will be introduced over the coming 3-year period in the areas which have been identified for Community action.

5. EXTERNAL BORDERS CONVENTION AND VISA REQUIREMENTS FOR THIRD COUNTRY NATIONALS

The Commission has approved proposals for presentation to the Council and the European Parliament in regard to:

- a revised Convention on controls on Persons Crossing External Frontiers to be tabled in accordance with Article K.3 (2)(c) of the Treaty on European Union;
- a proposal for a Regulation determining the third countries whose nationals must be in possession of a visa when crossing the external frontiers of the Member States to be tabled in accordance with Article 100C of the Treaty.

These are complementary proposals which take account of the new legal situation created by the entry into force of the Treaty on European Union.

They also constitute essential measures for the elimination of checks on individuals at the internal borders. As such they are an important element of the Commission's ongoing strategy to secure the objective of Article 7A of the Treaty relating to the free movement of people.

The revised Convention will replace an existing draft instrument negotiated within the framework of intergovernmental co-operation; it has been adapted to conform with Title VI of the Treaty on European Union and to take account of certain developments since agreement was reached in June 1991 on all aspects of the text except the

territorial application provision (the problem of Gibraltar). The adaptations which arise from the entry into force of the TEU include the transfer of certain aspects of visa policy, formerly dealt with in the Convention but now a matter of Community competence by virtue of Article 100C, to the proposed Regulation and the possibility, as provided for in Article K3, of giving the Court of Justice jurisdiction in regard to the Convention. Other changes made to the text take account of the conclusion of the Agreement establishing the European Economic Area and the adoption of Council Regulations in 1991 and 1992 in regard to baggage controls. As regards the Gibraltar issue, the Commission considers it should not take a position on a question which is still the subject of negotiations between the Member States principally concerned.

The proposal for a Regulation determining the third countries whose nationals must be in possession of a visa when crossing the external frontiers of the Member States. This was one of the matters which the European Council of 29 October 1993 asked the Commission to include in a plan of action to be presented before the next European Council; the Commission has decided to go ahead and present the proposal at this stage together with the revised External Frontiers Convention. The proposal sets out a list of countries whose nationals are to require visas when crossing the external frontiers of the Community. This list is based on the work already carried out by nine Member States within the framework of the Schengen Agreement, which is now due to enter into force on 1 February 1994. It is intended that at a later stage the Council should complete the harmonisation of this matter by drawing up an exhaustive and binding list of countries whose nationals are to be exempted from visa requirements, with a view to eliminating an important obstacle to the free movement of third country nationals within the Community.

Another important feature of these proposals is that they provide for Member States to recognise each others' visas. This means that third country nationals wishing to visit each of the Member States will only have to obtain one visa, instead of several as at present (the 3 Benelux countries already have such a system of mutual recognition amongst themselves).

6. TRANSPORT OF DANGEROUS GOODS BY ROAD

The Commission has just adopted a Proposal for a Council Directive on the approximation of the laws of Member States with regard to the transport of dangerous good by road.

This proposal seeks to harmonise rules for the transport of dangerous goods by road in international and national transport, in order to achieve greater uniformity in the conditions for transport of dangerous goods by road throughout the Community, concurrently ensuring a sufficiently high level of protection and safety.

The technical content of the proposal is in conformity with the international rules in the annexes to the European Agreement concerning the international Carriage of Dangerous Goods by Road (ADR) administrated by the United Nations Economic Commission for Europe. By way of this proposal, the same technical rules will apply to all such transport in the Community, where currently national rules are not harmonised. Differences between national rules constitute an obstacle to the free provision of transport services around the Community (cabotage) and the free circulation of goods. The proposal aims to overcome these.

At the same time, in order to allow Member States to continue proven safe practice in the transport of dangerous goods outside the framework of the ADR and in the light of the principle of subsidiarity, the Commission has provided for a degree of flexibility in allowing certain national derogations from the proposal.

The proposal addresses one of the major measures announced in the Commission's recent Communication to the Council on Road Safety.

7. ACCESSION NEGOTIATIONS : MEMORANDUM REGARDING STRUCTURAL POLICY,
REGIONAL STATE AIDS AND AGRICULTURE

The Commission has adopted a memorandum dealing with three important fields in the context of the accession negotiations which are closely interlinked, namely structural policy, regional state aids and support for agriculture including transition modalities.

The general problem to be faced in these sectors is the sometimes very significant difference between the support provided by the applicant countries throughout their national territories and that allowed inside the European Community. There are many reasons for this situation and, in particular in the northern regions, certain problems derive from environmental difficulties and geographical characteristics, for example remoteness, climate, mountain areas and location on specific borders. Consequently, these countries have highly developed national policies for these regions and agricultural support. The central question is how to integrate regions and farming activities used to more support into the Single Market of an enlarged Community without undermining the "acquis communautaire", but at the same time taking into account the specific problems of the applicant countries.

In concrete terms, the Commission will propose to respond to the demands presented by the candidates as far as objective 1 regions (development lagging behind) are concerned on the basis of a flexible use of the present "acquis communautaire". This means for Finland, Norway and Sweden that the most northerly regions could be taken into account and, as far as Austria is concerned, it appears that one region also meets the necessary criteria.

For objectives 2 (industrial decline) and 5b (rural areas) : the Commission will make available all the necessary information to the candidates so as to ensure that decisions on their regions will enable full application of Community structural policy in the new Member States as from their accession.

In the field of regional state aids, the Commission is ready to include the criterion of very low population density to take account of specific situations.

As far as agricultural support is concerned, a comparison of the level of support, provided to farmers in the applicant countries, on the one hand, and the level resulting from full implementation of all Community instruments (CAP, less-favoured areas, agri-environmental measures), on the other hand, results in a significant gap (except normally in Sweden).

This means that farmers in the applicant countries would have major difficulties if the Community level of support were to be implemented immediately. Therefore, the Commission proposes that their level of support should be adapted only progressively over a transitional period.

Moreover, in certain Nordic areas with the most severe difficulties, a higher level of support is required to maintain farming as a key feature of settlement in very sparsely populated regions. In these areas, the Commission could accept long term national aids, provided that these are submitted for approval and control.

8. TUNISIE : DIRECTIVES DE NEGOCIATION POUR UN ACCORD EURO MAGHREBIN D'ASSOCIATION

La Commission a approuvé une recommandation de décision du Conseil relative au projet de directives de négociation pour un accord euro maghrébin d'association avec la Tunisie.

La Communauté a exprimé le souhait de voir se développer un nouveau cadre de relations contractuelles porteur d'un esprit de partenariat et incluant, notamment, l'objectif d'un libre-échange. En effet, la proposition est la concrétisation de la volonté exprimée par la Communauté à différentes reprises, et en particulier dans le cadre des Conseils européens de Lisbonne et de Copenhague, d'établir avec les pays du Maghreb des relations plus étroites fondées sur l'esprit de partenariat.

Cette volonté reflète la conviction qu'un ancrage politique et économique des pays du Maghreb à la Communauté ne peut qu'être propice à la stabilité et la prospérité de la région méditerranéenne.

La Commission estime que seul un ancrage économique et politique étroit de la Tunisie à l'Europe, combiné à un décloisonnement des économies maghrébines entre elles, est de nature à l'aider à réussir les mutations socio-économiques qui sont en cours. Le texte du projet de directives de négociation pour un futur accord CE/Tunisie est bâti sur le même schéma que celui adopté par la Commission le 15 décembre 1992 pour le Maroc, tout en tenant compte, bien entendu, des spécificités de l'économie tunisienne et de ses relations avec la Communauté. Il concerne les mêmes piliers, à savoir :

- un dialogue politique;
- la création progressive d'une zone de libre-échange;
- une coopération sociale et culturelle;
- une coopération économique aussi vaste que possible;
- une coopération financière.

La Commission demande ainsi au Conseil l'autorisation d'ouvrir des négociations avec la Tunisie conformément au projet de directives approuvé cette semaine; les négociations seront menées par la Commission en consultation avec un comité des représentants des Etats membres désigné par le Conseil pour assister la Commission.

L'accord ainsi négocié se substituerait à l'accord de coopération conclu en 1976 entre la Communauté et la Tunisie.

9. GATT : BRITTAN-KANTOR MEETING IN WASHINGTON (NOVEMBER 22-23)

Sir Leon BRITTAN and Ambassador Mickey KANTOR spoke on-the-record to a November 22 press conference following their discussions here on the Uruguay Round.

Without giving much information away on the substance of their talks, both men agreed that progress had been made. Mr. KANTOR said they had "defined the issues ... in all aspects in a precise manner ... and discussed viable alternatives". He announced that talks would continue at official level to work on the outlines of a preliminary package before he flies to Brussels on December 1 for more talks with Sir Leon.

Sir Leon said that in the wake of the NAFTA success and the APEC conference, the meeting with Mr. KANTOR had been a "picking up of the threads of the Uruguay Round". He and Mr. KANTOR and their teams had "narrowed the range of options ... and identified the outstanding difficulties", which although formidable "are inherently soluble". Both underlined that the "quickenning pace" of their countless encounters indicated that there was now something worth further discussion.

Both men said they would not accept "just any agreement" if it didn't address their concerns. Sir Leon said that "the EC too has a bottom line. We have our own interests that need to be defended and protected in a legitimate way". The chief concerns are still agriculture, audiovisual and aircraft, among others. He warned that these concerns "cannot just be met at the last minute". Ambassador KANTOR said US concerns include agriculture, market access in goods and services, institutional arrangements for the post-GATT MTO, and discipline in subsidies.

On agriculture, Mr. KANTOR said there would be no renegotiation of Blair House, but added "we'll continue to discuss agricultural issues" over the next two weeks. On market access, Sir Leon refused to give a "public critique" of the US offer deposited in Geneva November 19.

Sir Leon warned that failure to conclude the Round would lead to rising protectionism within one year, to the detriment of all trading nations. Success, on the other hand, would lead to "a bonfire of tariffs on a massive scale". He complimented the US on its achievement of NAFTA and at the APEC conference. Taking the last word, he said he hoped these successes would not blind the administration or opinion-formers outside it to the importance of the Uruguay Round.

Sir Leon then held a meeting with President CLINTON. He used the occasion to compliment the President on his achievement of NAFTA, and both of them expressed their determination to reach an agreement on the Uruguay Round. Sir Leon stressed that he strongly hoped that a component of that would be an agreement between the United States and the European Community, and that to get an agreement, there would need to be a settlement of the agricultural and audio-visual issues, among others.

Talks continued at the official technical level on November 24 in Washington in preparation for the December 1 KANTOR-BRITTAN meeting in Brussels.

10. EC/IS JOINT TASK FORCE : LAW REFORM IN THE INDEPENDENT STATES

In the series "EUROPEAN ECONOMY : REPORTS AND STUDIES" published by the Directorate-General for Economic and Financial Affairs, a report entitled "Shaping a Market-Economy Legal System" has just been issued (No 2, 1993). The Report consists of ten chapters

- The strategy for law reform assistance;
- Suggested law reform assistance projects;
- Types and methods of law reform assistance;
- Towards an EC law reform assistance programme for the Independent States;
- The legacy of the Soviet past;
- Patterns of law reform in the Independent States;
- Legal foundations of a market economy;
- Market-oriented reform legislation in the Independent States;

- First generation reform : A critical evaluation of selected legislations;
 - International collaboration in law reform.
- There is also an Annexe containing an "overview of law reforms in East Germany, Poland, Former Czechoslovakia and Hungary".

11 BELARUS : PARTNERSHIP AND COOPERATION AGREEMENT NEGOTIATIONS

The second round of negotiations of the Partnership and Cooperation Agreement with the Republic of Belarus took place on the 18 and 19 November. The Belarussian Delegation was headed by Mr. ATROSCHENKO, Deputy Chairman of the State Committee for Foreign Economic Relations and the EC Delegation was headed by Mr. BENAVIDES, Director of the Directorate General External Economic Relations. The negotiations were conducted in a good atmosphere and very significant progress was achieved. The Belarussian Delegation stressed the political and economic reforms already being implemented in Belarus which are recognised by international financial institutions such as the IMF and the World Bank.

12 PHARE : A) SUPPORT FOR COOPERATION IN ECONOMIC RESEARCH B) HELP TO TACKLE UNEMPLOYMENT IN POLAND

A) Support for cooperation in economic research

In the framework of PHARE the Commission has approved 234 projects to a value of 5.6 mecus to be funded from the ACE programme (Action for Co-operation in the Field of Economics) to promote links between professional and research economists from the EC and Central & Eastern European countries for cooperation on key economic research issues for economies in transition.

The lion's share of the ACE funds will go to research projects involving researchers from the PHARE beneficiary states and the EC on topics of clear policy relevance in Central & Eastern Europe: privatisation, management changes in state enterprises, industrial reconstruction, debt management, taxation, sectoral analyses (e.g. SME development, foreign investment, environmental improvement), labour market reform, welfare economics etc. (Launched in 1990 with Poland and Hungary (1.5 mecus) and joined the following year by the former Czechoslovakia, Romania, Bulgaria and the former Yugoslavia (5 mecus), ACE provides grants for scholarships and fellowships enabling an west-east exchange of economic and research techniques).

B) Help to tackle unemployment in Poland

Nine local communities in Poland have received over 6 MECU under the PHARE programme, as seed finance to implement their action programmes for self-help initiatives and constructive responses to the problems of unemployment.

The communities are at the grass-roots level of Polish local democratic government - the "gmina". They range in size from 60.000 inhabitants in the urban area of Starachowice to 6.000 in the small community of Wiczo near the Baltic Coast. All have high levels of unemployment.

The action plans include a wide range of projects to meet local needs, for example : assistance to small businesses through enterprise clubs, incubators and access to financing; training activities in tourism, computer and business skills; and counselling

and information on jobs and non-waged activities for unemployed people.

13. SUEDE - VISITE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE (22 NOVEMBRE)

En date du 21 novembre M. OLSSON, Ministre suédois de l'Agriculture, a été reçu par M. STEICHEN pour un échange de vues sur l'état des négociations d'élargissement de la Communauté. Au cours de cet entretien, M. OLSSON a surtout voulu attirer l'attention sur les principales difficultés rencontrées par la Suède et sur la nécessité de rechercher des solutions de compromis. Parmi ces difficultés, le Ministre a notamment évoqué les questions vétérinaires et surtout le problème de la salmonellosis, le régime spécifique à mettre en œuvre dans les régions nordiques soumises à des conditions climatiques particulièrement rigoureuses et la question des critères applicables pour la fixation des quotas concernant le lait et le sucre.

À une manière générale, M. STEICHEN a estimé que des solutions mutuellement acceptables pourront être trouvées. Il a cependant insisté sur le fait que pour la fixation des quotas, la Communauté doit s'en tenir à des critères objectifs applicables à tous les pays candidats.

14. NORVEGE - OFFICIAL VISIT OF MR. MATUTES (22-23 NOVEMBER)

Mr. MATUTES visited Norway on 22-23 November and held discussions with Prime Minister BRUNDTLAND, Minister of Industry and Energy SKJELTENBERG, Ministry of Trade and Shipping and EC Negotiator, GODAL, Minister of Transport and Communication Mr. OFSETH. He also had working sessions with the President of Norsk Hydro and the President of Statoil. Substantive discussions concerned both of the Commission's portfolio responsibilities but concentrated mainly on the draft Hydrocarbons Directive. Significant progress was made in clarifying positions of both sides which should pave the way to a satisfactory conclusion.

15. CYPRUS - VISIT OF MR. PRAT (25-27 NOVEMBER)

Mr. Juan PRAT, Director General, represented the Commission during the 4th EC/Cyprus Joint Parliamentary Committee Meeting in Nicosia. The Presidency was represented by Minister URBAIN.

During his stay on the island Mr PRAT and Cypriot Foreign Minister MICHAELIDES formally launched the substantive talks between the Commission and the Republic of Cyprus, as proposed in the Commission's opinion on Cyprus' application for EC membership and adopted in the Council (decision of 4 October 1993).

Discussions, led by Mr ABOU and representatives of the relevant DGs, will later continue (29-30 November) on customs and indirect taxation, agricultural policy, industrial policy, competition, internal market and financial services and other aspects of European integration.

16. ACCORD-CADRE DE PARTENARIAT : FONDATION FRANCE-LIBERTES

M. MARIN a rencontré Mme Danièle MITTERAND, Présidente de la Fondation FRANCE-LIBERTES.

À l'occasion de cet entretien, un contrat-cadre de Partenariat a été signé entre la Commission et la Fondation qui permettra de consolider les relations de coopération déjà existantes entre la Fondation et l'ECUJ dans le domaine de l'aide humanitaire.

L'entretien a également permis à Mme MITTERAND et à M. MARIN d'échanger leurs points de vue sur le rôle des ONG dans le domaine humanitaire, notamment dans les régions du monde où la Fondation FRANCE-LIBERIES a une expérience très directe sur le terrain.

FRANCE-LIBERIES est une Fondation d'Utilité Publique, qui bénéficie d'un statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations unies; elle est membre de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (France). Elle a pour objectif de renforcer l'essor et le renforcement des libertés individuelles et collectives dans le monde. Elle agit dans plus de 40 pays dans le monde, notamment dans cinq domaines :

- l'éducation et la sauvegarde de l'enfance;
- la santé;
- la formation et l'emploi;
- le développement économique;
- le respect des droits et des libertés fondamentales.

17. AIDE GUATEMALA - BRÉSIL - DJIBOUTI - LIBERIA - ANGOLA ARMÉNIE - SOMALIE

Au cours de la semaine écoulée, la Commission a octroyé des aides humanitaires en faveur des populations des pays suivants :

- GUATEMALA : 250.000 ECU, de nature médicale et de sanitation, en faveur de quelque 9.000 personnes déplacées et réfugiées rapatriées du Mexique;
- BRÉSIL : 370.000 ECU en faveur de certaines populations défavorisées au Brésil;
- DJIBOUTI : 415.000 ECU au titre de l'article 254 de la Convention de Lomé IV, en vue d'endiguer l'épidémie de choléra à Djibouti;
- LIBERIA : une aide nutritionnelle de 1 MECU est destinée à quelque 180.000 personnes déplacées entre Totota et Beala le long de la route Gbarnga-Kataka;
- ANGOLA : 1 MECU en faveur des populations déplacées;
- ARMÉNIE : 125.000 ECU en faveur des populations arméniennes. Cette aide humanitaire est de nature énergétique. Elle vise à combler les besoins en énergie ménagère de 10.000 personnes, par la réparation des 25 mini-centrales hydroélectriques, que compte l'Arménie.
- SOMALIE : deux aides humanitaires de 650.000 ECU chacune.

18. PRÉVISIONS

Les points suivants figurent au projet d'ordre du jour de la prochaine réunion hebdomadaire de la Commission qui aura lieu le mercredi 1er décembre 1993 :

- Recommandation pour une décision du Conseil autorisant la Commission à négocier des nouveaux accords commerciaux avec les Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie;
 - Accord sur l'Espace économique européen - mécanisme financier;
 - Relations avec la Norvège dans le domaine de la pêche.
- Les rencontres suivantes sont prévues :
- Sir Leon BRITTAN reçoit le Ministre hongrois des Relations économiques internationales, M. KRDAH. (M. STEICHEN sera à la signature de l'accord "vin" avec la Hongrie en présence de L. KRDAH) (29 novembre);

- 18 -

- M. MALEOKPASSAS reçoit le Ministre suédois des Transports, M. ODELL (29 novembre);
 - M. STEICHEN reçoit le Ministre canadien de l'Agriculture, M. Ralph GOODALE (29 novembre);
 - M. STEICHEN reçoit le Ministre norvégien de l'Agriculture, Mme Gunhild OYANGEN (30 novembre);
 - M. MARIN reçoit une délégation des ONG de Développement conduite par M. Guido DUMON, Président du Comité de Liaison (30 novembre);
 - MM DELORS et van den BROEK reçoivent le Secrétaire d'Etat américain, M. Warren CHRISTOPHER (1 décembre);
 - MM DELORS et van den BROEK reçoivent le Premier Ministre d'Israël, M. RABIN (1 décembre);
 - Sir Leon BRITAN et M. STEICHEN reçoivent M. Mickey KANTOR, US Trade Representative (1 décembre);
 - M. van den BROEK reçoit le Ministre polonais des Affaires étrangères, M. OLECHOWSKI (2 décembre);
 - M. van den BROEK reçoit M. FUKUDA, Vice-Ministre japonais des Affaires étrangères (3 décembre);
 - M. STEICHEN reçoit M. FISCHLER, Ministre autrichien de l'Agriculture (3 décembre);
 - M. van den BROEK reçoit le Ministre roumain des Affaires étrangères, M. MELESKANU (3 décembre);
 - M. van den BROEK reçoit le Ministre suédois des Affaires étrangères, Mme Af UGLASS (3 décembre).
- Par ailleurs, les déplacements suivants sont prévus :
- M. van den BROEK ira à la réunion des Ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne avec des représentants politiques et militaires des parties en conflit en ex-Yougoslavie (Genève, 29 novembre);
 - M. DELORS participera à la réunion de la Commission internationale de l'UNESCO sur l'éducation pour le XXIème siècle (Paris, 29 novembre);
 - M. van den BROEK ira au Conseil ministériel de la CSCE (Rome, 30 novembre);
 - M. RUBERTI ira au Carnegie Group Ministres de la Recherche du G7 (Bonn, 3-4 décembre).

II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" : SESSION EXTRAORDINAIRE (LUXEMBOURG, 22 NOVEMBRE)

Les Ministres des Affaires étrangères se sont réunis pour une session extraordinaire du Conseil de l'Union européenne pour ne discuter qu'un seul sujet, à savoir la situation en ex-Yougoslavie.

En effet, avec la participation de Lord OWEN et des Généraux COT et BRIQUEMONT, les Ministres ont discuté de manière approfondie deux thèmes spécifiques, à savoir : l'aide humanitaire et la recherche d'une solution politique.

A l'issue du débat les ministres sont parvenus à une série de conclusions, dont on peut relever notamment les suivantes :

En ce qui concerne les efforts visant l'établissement d'un accord politique entre les parties combattantes en Bosnie-Herzégovine, il a été convenu que le Conseil se réunira le 29 novembre prochain à Genève pour une réunion où seront invités les parties engagées dans le conflit ainsi que leurs chefs militaires. A cette même réunion participeront également les co-présidents OWEN et STOLTENBERG ainsi que des responsables militaires de FORPRONU. (Cette réunion sera ensuite suivie de rencontres distinctes et bilatérales avec les trois parties en question).

A cette occasion il sera proposé aux parties un nouvel effort fondé sur une amélioration territoriale au profit des Musulmans de l'acquis de Genève. A cette fin, il est envisagé de demander des concessions du côté serbe qui pourraient donner lieu à une suspension progressive des sanctions actuellement en cours.

D'autre part, en ce qui concerne l'action humanitaire, pour laquelle le Conseil européen a décidé une action commune de l'Union européenne, le Conseil s'est référé à l'accord intervenu entre les différentes parties d'une part, et le Président du CIEY, Mme OGATA d'autre part, le 18 novembre dernier à Genève.

Afin de consolider et de compléter les résultats de cet accord, les représentants civils et militaires des parties combattantes seront invitées à Genève lundi prochain afin de reconfirmer leurs engagements en la matière.

Il est très important de constater que les Ministres de l'Union européenne ont tous souscrits à la conclusion suivante qui stipule effectivement l'utilisation de la force dans la mesure nécessaire en cas d'obstruction de l'exécution de l'accord du 18 novembre dernier : "... en vue de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire, le Conseil souhaite que le commandement de la FORPRONU puisse faire usage, contre les éléments incontrôlés faisant obstruction à l'acheminement de l'aide, de la manière la plus rapide et la plus efficace de tous les moyens appropriés, y compris aériens, tels que prévu par les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité".

D'autre part, à cette occasion l'Union européenne s'emploiera, de concert avec Lord OWEN, à obtenir des parties la reconfirmation de leurs engagements, valant à tous les échelons, sur la préservation des itinéraires privilégiés, ainsi que des engagements sur l'ouverture et la protection par la FORPRONU de l'aéroport de Tuzla et l'ouverture de couloirs aériens, sur le rétablissement de l'approvisionnement en énergie, ainsi que sur le recours à la force contre les éléments incontrôlés. Dès que les conditions le

Distelfax autocall

- 20 -

permettront, l'Union européenne oeuvrera pour la reconstruction et la réouverture de l'aéroport de Mostar.

A la réunion que la Présidence va organiser à Genève, elle fera notamment valoir les positions suivantes :

- les parties seront tenues pour responsables, vis-à-vis de leurs propres populations et de la communauté internationale, des obstacles ou entraves qui seraient mis à l'acheminement de l'aide humanitaire. Les prélèvements indus ne seront pas tolérés;
- la communauté internationale ne peut pas rester insensible au sort des réfugiés, des personnes déplacées et des populations vulnérables en Serbie-Monténégro. Dans le respect des résolutions du Conseil de sécurité, l'Union européenne ne pratique aucune discrimination quant à la répartition de l'aide humanitaire. Dans cet esprit elle interviendra pour obtenir le traitement accéléré et simplifié des notifications et requêtes relatives à l'aide humanitaire à la Serbie-Monténégro.

S'agissant de la définition des besoins entraînés par les décisions ci-dessus et de leur incidence financière, la Présidence et la Commission établiront le rapport demandé pour la fin du mois de manière à permettre des décisions sur l'enveloppe budgétaire au Conseil de décembre. L'ECTF et l'IMG seront associées à cet exercice.

Sur la base des conclusions mentionnées ici, les Ministres ont clôturé leurs travaux dans le cadre de l'Union européenne pour ensuite participer à la réunion de l'IFQ qui s'est déroulée à Luxembourg dans l'après-midi sous la Présidence du Ministre luxembourgeois, M. POOS (v. pt IV.1).

Il s'agissait de la première réunion de l'UEO.

2 CONSEIL "ECOFIN" (BRUXELLES, 22 NOVEMBRE)

A) Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi

Le Président DELORS a exposé les grandes lignes du Livre blanc destiné au Conseil européen des 10-11 décembre. Son exposé a été favorablement accueilli et a mené à un échange de vues constructif.

Le Conseil a invité la Commission à tenir compte des remarques faites lors de ce débat lorsqu'elle établira la version finale du Livre blanc.

B) Projet des "grandes orientations des politiques économiques des Etats membres et de la Communauté"

Le Conseil a procédé à un débat d'orientation sur le cadre des grandes orientations de politique économique présenté par M. CHRISTOPHERSEN. Les interventions ont porté sur l'inopportunité de publier des objectifs quantifiés, d'adresser des recommandations à des Etats membres individuellement, sur la modération salariale et sur l'objectif de réduction des taux d'intérêt. M. CHRISTOPHERSEN a annoncé que la Commission adoptera, ce 24 novembre, une recommandation par les grandes orientations en tenant compte de cette discussion (voir point I.2). Il s'agira, a-t-il précisé, d'un document succinct comportant des objectifs précis conformément à l'article 103, §4. Le Conseil ECOFIN extraordinaire du 5 décembre serait ensuite saisi en vue du Conseil européen de Bruxelles.

- Programmes de convergence

Le Conseil, après avoir examiné le programme actualisé de convergence de la République fédérale d'Allemagne et le programme français de convergence économique, présentés conjointement par l'Allemagne et la France, et couvrant tous deux la période 1994-1997, a adopté les conclusions dans lesquelles il retient notamment les points suivants :

- Allemagne : le Conseil s'est félicité de l'intensification des efforts des autorités allemandes en vue de la réalisation de la convergence, malgré les difficultés considérables auxquelles elles doivent faire face à la suite de l'unification allemande. Il a particulièrement salué la détermination pour réaliser la consolidation fiscale. Le Conseil a estimé que les objectifs du programme de convergence étaient réalisables, mais a en même temps reconnu que le rythme d'ajustement risquait d'être ralenti. Il a donc instamment invité le gouvernement fédéral à suivre de près la mise en oeuvre du programme.

Il a également pris note de la stratégie du gouvernement en matière de politique structurelle et de l'importance accordée à l'amélioration de la croissance et de la stabilité dans le processus de convergence. Des mesures énergiques ont été estimées nécessaires en vue d'améliorer la productivité et la compétitivité de l'économie allemande, ainsi que pour régler les questions de répartition que soulève le processus d'absorption de l'économie de l'Allemagne de l'Est.

Le Conseil a reconnu le défi considérable que représente pour les autorités allemandes l'objectif d'un faible taux d'inflation allié à celui de la consolidation budgétaire. Il a reconnu qu'il importait de réduire encore le taux d'inflation.

- France : le Conseil a exprimé sa satisfaction de voir que les politiques économiques menées par la France depuis les années 1980, ont mis l'économie française dans une position assez favorable en termes d'inflation, de compétitivité des prix et de niveau d'endettement. Les pressions inflationnistes devant vraisemblablement rester limitées en France durant les années qui viennent, le Conseil estime que les principales difficultés en matière de convergence que doivent affronter les autorités françaises portent sur la situation budgétaire, qui a connu une détérioration notable au cours des deux dernières années. A cet égard, le Conseil a salué l'engagement en faveur d'un effort ambitieux d'ajustement budgétaire inscrit dans le programme de convergence. Des mesures très diversifiées visent à ramener le déficit budgétaire à un niveau inférieur à 3 % en 1996-1997 et à renverser la tendance à la hausse du niveau d'endettement du secteur public.

Le Conseil a estimé que le programme présenté était solide et cohérent. Etant donné qu'il subsiste des incertitudes quant aux perspectives de croissance future, il a toutefois invité le gouvernement français à suivre de près sa mise en oeuvre.

D) Préparation de la deuxième phase de l'UEM

Lors de sa session du 25 octobre le Conseil avait dégagé un accord politique sur l'ensemble des textes nécessaires pour la mise en oeuvre de la 2ème phase de l'UEM. Suite à l'entrée en vigueur du TUE le 1er novembre, et compte tenu du fait que les différents avis du

Comité des Gouverneurs des BC, du Comité monétaire et du Parlement européen ont été donnés, le Conseil a procédé à l'adoption des 4 actes suivants :

- Règlement relatif à l'application du protocole sur la procédure concernant les déficits excessifs;
- Décision relative aux données statistiques à utiliser pour la détermination de la clé de répartition des ressources financières de l'Institut monétaire européen;
- Décision relative à la consultation de l'Institut monétaire européen par les autorités des Etats membres au sujet de projets de réglementation;
- Règlement modifiant le règlement de 1968, portant fixation des conditions et de la procédure d'application de l'impôt établi au profit des Communautés européennes.

E) Affaire de la BCCI : surveillance prudentielle

Le Conseil, en attendant de recevoir les avis du Parlement européen et du Comité économique et social, a constaté qu'un accord politique se dégagait en ce qui concerne le contenu de la proposition de directive visant au renforcement de la surveillance prudentielle des entreprises financières. (Cette directive proposée par la Commission le 28 juillet 1993 vise à modifier de manière horizontale un certain nombre de directives cadre s'appliquant aux entreprises financières afin de renforcer les pouvoirs de surveillance des autorités compétentes et d'écartier autant que possible le risque que des scandales financiers se produisent).

Les quatre points cardinaux sont :

- exigence de transparence du groupe de sociétés auquel une entreprise financière est rattachée;
- obligation pour l'entreprise financière d'avoir son siège statutaire et son administration centrale dans le même Etat membre;
- élargissement des possibilités d'échanges d'information entre autorités;
- imposition aux réviseurs de comptes de l'obligation de signaler aux autorités de surveillance les irrégularités constatées au niveau des entreprises financières.

F) Suite à donner au Conseil européen de Bruxelles du 29 octobre 1993

Entre autres, le Conseil a pris note d'une communication orale du Président de la BEI sur l'état des travaux au sein de la Banque visant à élargir le champ d'application de la "facilité d'Edimbourg", à l'équipement du secteur des transports, à la production de l'énergie et à la rénovation urbaine.

Le Conseil a dégagé un accord politique sur la proposition de décision concernant la participation de la Communauté au Fonds européen d'Investissement. Cette décision sera formellement adoptée dès que l'acte permettant l'institution de ce Fonds aura été ratifié.

3. SOCIAL AFFAIRS COUNCIL (23 NOVEMBER)

The Council reached agreement on three Directives :

- Protection of Young people at Work

The Council unanimously adopted a common position on this Directive with Italy and Spain abstaining due to disagreement with the derogation for the United Kingdom. The Commission also expressed reservations and concerns about the provision which allows the U.K.

to suspend temporarily the implementation of certain obligations in the Directive in relation to children for a period of 4 years.

- Organisation of Working Time

This Directive was adopted unanimously by the Council. The key provisions are :

- a maximum working week of 48 hours on average including overtime;
- night work must not exceed 8 hours a night on average and employees throughout the Community will normally have a right to :
 - ... a minimum daily rest period of 11 consecutive hours a day;
 - ... a rest break where the working day is longer than 6 hours;
 - ... 4 weeks' annual paid holiday.

- Minimum health and safety requirements for work on board fishing vessels

This Directive was adopted as an A point.

Parental leave and leave for family reasons

The Council came close to agreeing a final text on this Directive. The United Kingdom however would only agree to the text if it included a derogation to limit the scope of the Directive to mothers of new born children only. Some Member States and the Commission could not accept a waiver which would undermine the basic principle of the directive which is parental leave.

Works Councils

The Commission outlined to the Council that on 18 November 1993 it initiated the first stage of the procedure laid down in the Agreement on Social Policy annexed to the Social Protocol. A consultation paper has been sent to the Social Partners on the possible direction of Community action in this field. The Social Partners have been asked to forward their opinions within six weeks after receipt.

Green Paper on the future of European Social Policy

Mr FLYNN presented to the Council the Commission's "Green Paper on European Social Policy - options for the Union".

Ministers congratulated the Commission on producing a quality document and expressed the wish to have a detailed discussion on the document in the near future - possibly by way of an informal Council under the Greek Presidency.

White Paper

Mr FLYNN introduced to the Council the note on "Growth, Competitiveness and Employment" which was discussed in the ECOFIN Council on 12 November (see point II.2).

Draft declaration on older people

Ministers agreed a draft text. This will be refined by COREPER and adopted as an A point at a future Council meeting.

programme to combat exclusion and to promote solidarity (1994-99)

The Commission confirmed that a Council decision is required by February 1994 at the latest in order to avoid a break between the current Poverty Programme and the new programme.

4. CONSEIL "PECHE" (22 NOVEMBRE)

A) Prix d'orientation

Après une longue discussion, le Conseil a été en mesure d'adopter à l'unanimité les prix indicatifs pour l'année 1994. Ces prix s'éloignent peu des propositions initiales de la Commission pour la majorité des espèces, c'est-à-dire qu'ils traduisent la tendance des cours actuels en restant stables ou en diminuant. Cependant en règle générale là où les prix diminuent, la baisse est moins sensible que la diminution des cours pour tenir compte de la situation difficile du secteur de la pêche.

B) Régime communautaire des licences de pêche

Le Conseil a souhaité dissocier dans cette proposition la licence accordée aux navires et l'accès aux pêcheries en ne se concentrant que sur la première partie sur laquelle il y a accord. Lors du prochain Conseil, la licence communautaire des navires qui constitue la carte d'identité du navire devrait donc être adoptée en point A, tandis que le COREPER poursuivra dans l'intervalle ses travaux sur le permis de pêche.

C) Réglementation des débarquements directs

Après un tour de table sur ce projet destiné à assurer des conditions de concurrence équitables entre les débarquements directs et les autres produits, en assurant que les débarquements directs de poisson par les navires de pêche dans des ports communautaires respectent la législation sanitaire et les prix, le Conseil a souhaité que les travaux se poursuivent au sein du COREPER en vue de préciser un certain nombre d'éléments de la proposition, notamment la compatibilité avec le GATT.

D) Pêche industrielle en mer du Nord dans le Skagerrak et dans le Kattegat

Les Ministres, après avoir pris connaissance des études déjà réalisées par la Commission pour mesurer les effets de la pêche industrielle sur les ressources, ont souhaité que les études soient poursuivies pour être en mesure de mieux apprécier les effets de telles pratiques sur les écosystèmes et les éventuels remèdes à apporter à des dégradations. Il a donc été convenu que la Commission poursuivrait l'examen des effets de tels types de pêches sur le milieu sous forme de projets pilotes à finaliser dans les prochains mois.

E) Projet de la FAO sur la conservation des ressources en haute mer

Un différend oppose la Commission et le Conseil sur ce projet d'accord qui doit être incessamment adopté par la FAO. En effet la Commission estime qu'il s'agit d'une compétence communautaire puisque ce projet vise à assurer la conservation des ressources en haute mer. C'est donc la Communauté selon la Commission qui devrait représenter les Etats membres pour cet accord. Le Conseil a par contre confirmé au cours d'un vote la position exprimée d'ores et déjà par le COREPER, à savoir qu'il s'agissait d'une compétence mixte Communauté/Etats membres et que, par conséquent, les Etats membres devaient s'exprimer individuellement à la FAO lors de l'adoption de

cet accord. La Commission a fait une déclaration indiquant qu'elle se réservait de soumettre cette décision à la censure de la Cour de Justice.

5. CONSEIL "INDUSTRIE" (BRUXELLES, 18 NOVEMBRE)

Le premier Conseil "Industrie" après l'entrée en vigueur du Traité sur l'Union européenne s'est tenu à Bruxelles. La Commission était représentée par MM. BANGEMANN et VAN MIERT.

La session a été consacrée entièrement au premier point de l'ordre du jour, à savoir la restructuration de l'industrie sidérurgique en particulier en ce qui concerne les aides d'Etat (demandes d'avis confirmes au titre de l'article 95 du Traité CEEA pour les dossiers concernant SIDENOR et CSI en Espagne, FREITAL et EKO STAHL en Allemagne, SIDERURGIA NACIONAL au Portugal et ILVA en Italie). Etant donné qu'il n'a pas été possible d'arriver à un accord ni même à une décision politique sur les dossiers en suspens en matière d'aides d'Etat, le Président WATHELET a clôturé le débat et en même temps la session sans que les autres points à l'ordre du jour du Conseil aient été abordés (Evaluation du suivi des précédentes résolutions et conclusions du Conseil, notamment dans les domaines de l'automobile, du textile et de l'habillement, de l'aéronautique, de l'électronique et de l'informatique; Rapport annuel de la Commission sur la politique de la concurrence; Communication de la Commission sur l'industrie maritime). S'il y a des progrès substantiels dans les prochaines semaines et l'espoir d'arriver à un accord avant la fin de l'année, la Présidence convoquera un autre Conseil "Industrie" probablement pour le 17 décembre 1993 et sans aucun doute après le Conseil européen.

Le Conseil a adopté le seul point "A" à l'ordre du jour, à savoir les Conclusions relatives à la définition d'une approche communautaire concernant le développement de l'industrie extractive non énergétique.

6. CONSEIL "PROTECTION DES CONSOMMATEURS" (BRUXELLES, 19 NOVEMBRE)

La Commission était représentée par Mme SCRIVENER.

Le Conseil a consacré la totalité de ses travaux à l'examen de la proposition de directive "TIMESHARE" (utilisation à temps partiel de biens immobiliers) sur laquelle il est finalement parvenu à un accord majoritaire. Compte tenu du retard pris, le Conseil n'a pas examiné formellement en séance les autres points (contrats négociés à distance, deuxième plan d'action en faveur des consommateurs, étiquetage des produits dans l'intérêt des consommateurs, accès à la justice des consommateurs, garantie et service après-vente) qui étaient inscrits à son ordre du jour et sur lesquels la Commission était appelée à faire une présentation sauf en ce qui concerne la "transparence des paiements frontaliers" pour lesquels la Présidence a souhaité que la Commission soit encouragée à poursuivre ses travaux.

La future Présidence grecque a confirmé sa volonté de poursuivre activement les travaux sur les propositions de la Commission en suspens.

7. DECLARATIONS DE L'UNION EUROPEENNE DANS LE CADRE DE LA FESC

Les délégations auront déjà reçu les textes des déclarations sur

- le CONGO (18 novembre);
- le NIGERIA (19 novembre);
- le YEMEN (25 novembre);
- les procédures judiciaires à TIRASPOL (MOLDAVIE) (25 novembre).

8. PREVISIONS

Les points suivants figurent aux projets de l'ordre du jour des réunions du Conseil au cours de la semaine prochaine :

Conseil "TRANSPORTS" (30 novembre)

- Transports maritimes
 - Niveau minimal de formation des professions maritimes;
 - Règles et normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires;
 - Relations avec l'Afrique de l'Ouest et du Centre;
 - Application des règles de concurrence au transport maritime;
 - Registre communautaire prévoyant la navigation sous pavillon communautaire pour les navires (EUROS).
- Transports terrestres
 - Sécurité routière
 - = Programme d'action en matière de sécurité routière;
 - = Création d'une Banque de données communautaire sur les accidents de la circulation routière (CARE);
 - Transports en provenance et à destination de la Grèce.
- Navigation fluviale
 - Assainissement structurel dans la navigation intérieure.
- Transports aériens
 - Enquêtes sur les accidents et les incidents dans l'aviation civile.
 - Situation dans l'aviation civile.
- Heure d'été
- Développement futur de la politique commune des transports
 - Livre blanc
- Relations avec la Suisse dans le domaine des transports

Conseil "JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES" (Bruxelles, 29-30 novembre)

- Programme de travail en matière d'asile adopté à Maastricht;
- Mise en oeuvre du deuxième paragraphe de la déclaration relative à l'asile annexée à l'acte final du Traité sur l'Union européenne;
- Moyen de preuve dans le cadre de la Convention de Dublin;
- Transfert de demandeurs d'asile;
- Rapport sur l'état des travaux en vue de la mise en oeuvre de la Convention de Dublin;
- Rapports communs sur la situation dans les pays tiers;
- Présentation par la Commission de sa proposition de mise en oeuvre de l'article 100 C et de sa proposition de révision du projet de Convention relative au franchissement des frontières extérieures;

- Réadmission :
 - Principes régissant les accords de réadmission avec des pays tiers;
 - Lien entre les accords européens d'association et de coopération et la pratique des pays tiers en matière de réadmission;
- Lutte contre le terrorisme;
- Europol :
 - Mise en place de l'UDE et travaux de l'équipe de projet;
 - Rapport de la Présidence sur l'état des travaux relatifs à l'élaboration de la Convention;
- Projet de recommandation sur l'analyse de la criminalité;
- Traite des êtres humains;
- Rapport du groupe de travail ad hoc sur la criminalité organisée internationale;
- Organisation des relations avec les pays tiers en ce qui concerne le Titre VI du Traité sur l'Union européenne;
- Rapport intérimaire relatif à l'état d'avancement des travaux sur l'extradition;
- Fraude de dimension internationale : protection des intérêts financiers de la Communauté;
- Adhésion de la Communauté à la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Conseil "ENVIRONNEMENT" (2-3 décembre)

- Livre vert sur la responsabilité civile : débat politique;
- Mesures à prendre contre la pollution de l'air par les émissions des véhicules à moteur;
- Emballages et déchets d'emballages;
- Protection de la couche d'ozone :
 - Règlement relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone;
 - Décision concernant la ratification du Protocole de Montréal;
- Déchets dangereux;
- Stratégie communautaire concernant le changement climatique : conclusion de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique;
- Mise en décharge des déchets;
- Elimination des PCB/PCT;
- Suite à donner à la CNUED;
- Mise en oeuvre et contrôle de l'exécution de la législation communautaire.

Conseil "DEVELOPPEMENT" (2 décembre)

- Politique de coopération au développement à l'horizon 2000 :
 - Lutte contre la pauvreté;
 - Etat des travaux concernant des secteurs prioritaires pour la coordination :
 - = Santé - SIDA;
 - = Sécurité alimentaire;
 - = Education et formation;
 - Etat des travaux concernant d'autres secteurs :
 - = Démographie, planification familiale;
 - = Femmes et développement;
 - Migration et la politique de développement;
 - Engagement des PVD;
- Aide à la réhabilitation;

- Révision à mi-parcours de Lomé IV;
- Démocratie, droits de l'homme et développement;
- Suivi de la CNUED;
- Relations avec l'Afrique du Sud;
- Actions en faveur des forêts tropicales.

Conseil "AFFAIRES GENERALES" (2 décembre)

- Uruguay Round;
- Participation des Etats membres à l'OMC;
- Instruments de politique commerciale.

III. PARLEMENT EUROPEEN

1. TRAVAUX DES COMMISSIONS

Information on the meetings of the Committees of the European Parliament was not yet available at the time of going to press.

2. PREVISIONS : TRAVAUX DES COMMISSIONS

Voici les points les plus importants traités lors des réunions des commissions parlementaires de la semaine prochaine :

Relations économiques extérieures

- Echange de vues avec M. URBAIN, Président du Conseil;
- Echange de vues avec Sir Leon BRITTAN sur l'état de l'Uruguay Round;
- Lutte contre les contrefaçons (examen d'un rapport GUERMEUR);
- Accès aux marchés des pays tiers dans le domaine des "secteurs exclus" (examen d'un rapport PINTON);
- Relations économiques CE-Inde (examen d'un rapport LEMMER);
- Relations économiques CE-Pakistan (examen d'un rapport HINDLEY).

Réunion conjointe "Affaires étrangères", "Relations économiques extérieures" et Délégation Israël"

- Rencontre avec M. RABIN, Premier Ministre d'Israël.

3. PREVISIONS : SESSION DE DECEMBRE I

Les 1 et 2 décembre, le Parlement organisera à Bruxelles une session "additionnelle" importante. Les points suivants figurent au projet d'ordre du jour :

Mercredi 1.12.93

- allocution de M. RABIN, Ministre-Président d'Israël;
- débat sur la base de deux questions orales au sujet de la préparation du Conseil européen des 10/11 décembre 1993;
- débat sur le racisme et la xénophobie;
- conclusion d'une Convention entre la Communauté et l'UNRWA;
- situation en Somalie (rapport UECCHI).

Jeudi 2/12/1993

- déclaration de la Commission sur le Livre blanc : "Croissance, Compétitivité, Emploi" suivi d'un débat;
- perspectives de développement en Afrique du Sud et en Afrique australe (rapport BRAUN-MOSER);

- question orale sur la perte des compétences communautaires dans les domaines de la politique commerciale et de la politique de coopération et de développement.

4. PROGRAMME DES VISITES DE PERSONNALITES

La Conférence des Présidents du Parlement européen, lors de sa réunion du 18 novembre 1993, est convenue des visites suivantes :

- Session décembre I (Bruxelles, 1/2 12.93)
M. RABIN, Ministre-Président d'Israël (allocution)
- 9 décembre 1993
M. ELTSINE, Président de la Russie (formule à préciser)
- Session décembre II (13 au 17 décembre à Strasbourg)
M. ARAFAT, Président de l'OLP (13 décembre)-(allocution)
M. BILDT, Premier Ministre de Suède (14 décembre 1993)
- Janvier 1994 (Bruxelles ou Strasbourg)
M. CLINTON, Président des Etats-Unis (entre le 9 et 11 janvier)
- Session de février 1994 (7 au 11 février à Strasbourg)
M. HAVEL, Président de la République tchèque.

V. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

1. WEU MINISTERIAL COUNCIL (LUXEMBOURG, 22 NOVEMBER)

The Council adopted the Luxembourg Declaration which marks major progress in the definition of the WEU role and of its future actions. The Declaration covers several subjects, the following three having fundamental political significance :

- the contribution of WEU to the January Atlantic Summit. In a spirit of "complementarity and transparency" the Declaration sets guidelines for WEU to concretely develop as a means of rebalancing and strengthening the Alliance. It calls on NATO to endorse the principle that "WEU should be able to use collective assets of the Alliance".
- the enhancement of Central and Eastern European countries' relations with WEU. The principle of their participation in WEU activities has been adopted.
- the designation of forces answerable to WEU and, in particular, the conditions for use of the Eurocorps.

The Ministers also noted the progress made by WEU bodies in developing its operational role in areas of direct interest to the Commission such as humanitarian actions, space activities and cooperation in the field of armaments.

WEU's readiness to contribute to European Union initiatives concerning ex-Yugoslavia was reaffirmed.

It was the first WEU Ministerial after the entry into force of the Maastricht Treaty. All Ministers stressed that the links established between the European Union and WEU will now give concrete form to the European Security and Defence Identity including political, economic and military aspects. The parallelism between WEU and EU in developing relations with Central and Eastern Europeans was also adopted with the objective of membership of both.

It was the first time that the European Union was represented at WEU.

Following the establishment by the Brussels European Council of the principles governing working relations between the Commission and WEU, in the coming weeks work will be done on the practical arrangements concerning consultation procedure, exchange of documents and participation at meetings.

Subjects related to political aspects of security (e.g., relations with associate countries) and to the economic ones (e.g., opening of the defence markets) appear to be especially appropriate for such cooperation.

2. FAO : CONSERVATION MEASURES BY FISHING VESSELS

The FAO Conference approved on 22 November the agreement to promote compliance with international conservation and management measures by fishing vessels on the high seas. The main objective of the agreement is to deter the practice of flagging and reflagging of fishing vessels as a means of avoiding compliance with international conservation and management measures.

The means to achieve this objective are :

- a system of authorization by flag States of fishing operations on the high seas, as well as collateral measures to ensure that fishing vessels do not engage in any activity that undermines the effectiveness of international conservation and management measures,
- strengthening of international cooperation;
- increase transparency through the exchange of information.

On this occasion, Mr. PALEOKRASSAS declared :

"I wish to congratulate the FAO and all the parties involved in the drafting of the Agreement to Promote Compliance with International Conservation and Management Measures by Fishing Vessels on the High Seas. The Agreement is a momentous achievement and a milestone in the international management of High Seas fisheries.

The political importance of the achievement of the Agreement is substantial and underlines the commitment of international society to conservation and management objectives in conformity with the principles of responsible fishing and sustainability of natural resources.

The Community's contribution to the establishment of the Agreement was essential and underlines its leading role in this field".

D.F. WILLIAMSON, SECRETAIRE GENERAL